

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontologie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Étage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-795239

162088

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10910 Société : Royal Air Maroc
 Actif Pensionné(e) Autre
 Nom & Prénom : YASSIR RAJAA
 Date de naissance : 28/06/1976
 Adresse : Résidence JANE CALIFORNIA
 YOUSRA AGART 19 CASABLANCA
 Tél. : 0877998767 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 31/08/2023
 Nom et prénom du malade : YASSIR RAJAA Age:
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : APP O RL
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

MUPRAS
24 MAI 2023
ACQUEL

Docteur Isaac COHEN
Diplômé de la Faculté de Médecine
de Strasbourg
Ancien Attaché des Hôpitaux
de Strasbourg
Spécialiste ORL
Maladie et CHIRURGIE
NEZ - GORGE - OREILLE
FACE et COU
VERTIGES - SURDITE - RONFLEMENT

Lot N°: 066S033
FAB: 06/20
EXP: 06/20
PPV: 149DH00

PPV 14DH60
PER 01/26
LOT M267
S 2

الدكتور اسحاق كوهن
خريج كلية الطب بسطراسبورغ
عمل سابقا بمستشفيات سطراسبورغ

اختصاصي
في أمراض وجراحة
الأنف - العنق - الأذنين
علاج الدوخة الصمم و الشيخير.

31 mars 2023

Mme YASSIR Rajaa

Lot N°: 066S033
FAB: 06/2022
EXP: 06/2024
PPV: 149DH00

LOT: 14522014
PER: 10/2027
PPV: 99,70 DH

169,00 x 2

BUDENA 100µG NASAL



2 FOIS 2 PULVERISATIONS PAR JOUR pendant 1 Mois

99,70

LABIXTENE



1 CP PAR JOUR LE SOIR PDT 1MOIS

14,10

DOLIPRANE CP SIMPLE 1G

1 comprimé en cas de douleur jusqu' à 3 c par jour



411,70
PHARMACIE JNANE CALIFON
Dr. FALAH Youssef
0 Pictè Taddart Rés Lina
Jnane Califormie Ain Choa
Tél: 05 22 87 11 12 - Casa
ICE: 001512970000029

Docteur I. COHEN
SPÉCIALISTE
NEZ GORGE OREILLE
24 Rue AL ALOUSSI - Casablanca